

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2023**

STATUTS DE LA SOCIETE

Désignation du président du Comité de Gestion du Secteur B.

Désignation de M. Joseph TITA, administrateur membre du Comité de Gestion B, comme Président du Comité de gestion Secteur B.

PERSONNEL

Appels publics.

1. Appel public pour la constitution d'une réserve de recrutement de responsable des ateliers :
 - a) Entérinement des résultats.
 - b) Lancement d'un nouvel appel.
2. Appel public pour la constitution d'une réserve de recrutement de bacheliers en construction : lancement de l'appel.
3. Appel public pour la constitution d'une réserve de recrutement d'attaché spécifique juriste : lancement de l'appel.
4. Prolongation de la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

Engagements.

1. Prolongation de l'engagement de l'Attachée spécifique architecte, responsable bâtiments, dans le cadre d'un contrat de travail employé à durée indéterminée.
2. Prise d'acte de l'entrée en fonction d'un agent administratif.
3. Engagement de sapeurs-pompiers professionnels : décision de principe.
Décide de procéder à l'engagement d'une session de douze stagiaires sapeurs-pompiers professionnels aux environs du mois de mars 2024.

Promotions.

Promotion au grade de caporal professionnel : entérinement des résultats et constitution d'une réserve de promotion au grade de caporal professionnel pour une durée de deux ans comprenant les candidats ayant réussi les épreuves de promotion, conformément au classement.

Maladies professionnelles.

Décision définitive dans le cadre d'une maladie professionnelle (sur base des conclusions communiquées par Fedris).

Fonctions supérieures.

Désignations pour l'exercice de fonctions supérieures.

Demande(s) d'activité complémentaire et/ou volontariat dans une autre zone.

Décision d'accorder l'autorisation à 10 agents d'exercer l'activité complémentaire demandée pour une durée de 12 mois à dater du 23 mai 2023 en ce qui concerne les activités autres que le volontariat dans une autre zone, et d'une durée correspondant à la période de la nomination temporaire en ce qui concerne le cumul avec la fonction de membre du personnel volontaire d'une autre zone.

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE GESTION SECTEUR A DU 22 MAI 2023

PERSONNEL

Bien-être des travailleurs.

Suivi de points soumis au Comité de Concertation syndicale ayant pour objet le bien-être des travailleurs.

- a) Prend acte de l'avis du Comité du 14 mars 2023 sur les clauses techniques « TIB MED » et donne un accord de principe à l'acquisition de tenues d'intervention de base médicale.
- b) Prend acte de l'avis du Comité tenu le 14 mars 2023 concernant le point « Acquisition du matériel GRIMP : Descendeur auto freinant - Absorbeur d'énergie - Descendeur avec poulie-bloqueur intégrée » et donne un accord de principe à l'acquisition de ce matériel.
- c) Prend acte de l'avis du Comité réuni les 11 mai et 10 août 2021 concernant l'acquisition du matériel de détection multi gaz et donne un accord de principe au remplacement des détecteurs multi gaz. Prend acte du fait que les autres propositions de modernisation du matériel CBRN (détecteurs mono gaz, détecteur de présence, matériel de radiologie) également soumises au Comité susmentionné doivent être réétudiées et que de nouveaux dossiers seront dès lors soumis à ce sujet en temps opportun au Comité.

Accidents du travail

1. Acceptation d'accidents de travail.
2. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
3. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de plus de 30 jours.
4. Classement sans suite du dossier d'un agent qui n'a pas marqué son accord sur les propositions qui lui ont été soumises et n'entreprend aucune démarche particulière.

Congés et dispenses de service

1. Interruption de carrière : Réduction d'1/10^{ème} de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 1 agent administratif.
2. Décision d'accorder le congé visé à l'AR du 1^{er} juin 1964 fixant la position administrative de certains agents des administrations de l'Etat qui accomplissent, en temps de paix, des prestations militaires ou des services en exécution de la loi du 3 juin 1964 portant le statut des objecteurs de conscience, à 6 pompiers professionnels ayant été rappelés dans le cadre du déploiement de la Réserve Entraînée.

3. Décision d'accorder à un agent nommé une mise en disponibilité pour convenances personnelles.
4. Octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à 1 pompier professionnel.

Traitements.

1. Octroi d'une évolution de carrière à 13 membres du personnel.
2. Valorisation des services antérieurs prestés par 1 agent.
3. Allocation de diplôme : octroi à 1 pompier professionnel.

Formations.

Autorise l'inscription de 3 membres du personnel opérationnel au symposium « CBRN » organisé en France.

Car policy.

Autorise un pompier professionnel à utiliser à des fins privées, pour une durée d'un an, le véhicule de commandement mis à sa disposition pour son service de rappel en qualité d'agent de liaison ; cette utilisation à titre privé du véhicule opérationnel valant uniquement pour les périodes pendant lesquelles l'intéressé est en service de rappel.

OGEO FUND

Décision au sujet de frais de défense dans le contexte de l'administration du fonds de pension.

MARCHES PUBLICS

1. Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un service externe de prévention et de protection du travail (SEPPT) : attribution du marché.
2. Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de TIB AMU : approbation des conditions et du mode passation du marché.
3. Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour l'officier de semaine : approbation des conditions et du mode passation du marché.
4. Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de détecteurs multi gaz : approbation des conditions et du mode passation du marché.
5. Marché public de services ayant pour objet la réparation d'une autopompe (P203) : approbation des conditions et du mode passation du marché.
6. Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un bureau d'architecte en qualité d'auteur de projet pour nos futurs marchés de travaux (accord-cadre) : approbation des conditions et du mode passation du marché.

DIVERS

Demande de stage.

Décision d'autoriser une étudiante en bachelier infirmier à effectuer un stage au département AMU de la zone.